Saint-Denis, le 12 octobre 2018

COMMUNIQUÉ

Effets sanitaires du bruit dans l'environnement : L'OMS revoit ses exigences à la hausse

Le bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe a publié le 10 octobre de nouvelles lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement.

À la lumière des recherches scientifiques récentes, l'OMS définit des niveaux d'exposition recommandés en ce qui concerne les bruits des trafics routier, ferroviaire et aérien, des éoliennes et des loisirs, afin de protéger la santé.

Les relations entre l'exposition au bruit environnemental et les effets sanitaires ont aussi été actualisées : il en résulte globalement une forte réévaluation des risques encourus, notamment pour les bruits liés aux trafics aérien et ferroviaire.

Didier Gonzales, Président de Bruitparif, souligne que *« ce rapport de l'OMS est d'une importance majeure. S'appuyant sur des preuves scientifiques, ces nouvelles lignes directrices sont un signal fort envoyé aux pouvoirs publics pour prendre enfin en compte l'importance des effets néfastes du bruit. Nul doute que ce rapport fera bouger les lignes !*

Il fixe clairement pour la première fois les niveaux d'exposition recommandés pour protéger la santé des riverains, et ce, source par source, et selon les indicateurs Lden[1] et Ln[2] rendus obligatoires par la Commission européenne pour évaluer le bruit dans l'environnement. Les préconisations de l'OMS sont ainsi désormais plus précises et plus opérationnelles, ce qui est une excellente nouvelle. »

Présenté officiellement aux pays et aux acteurs concernés à Bâle (Suisse) le 10 octobre 2018, le rapport *WHO Environmental noise guidelines for European region* a été établi selon un cadre méthodologique complet et rigoureux.

Un rapport fondé sur des preuves scientifiques

A partir d'un examen approfondi de la littérature scientifique pertinente depuis la publication des précédents rapports de l'OMS portant sur le bruit environnemental (1999 et 2009), les effets suivants du bruit sur la santé ont été systématiquement analysés : effets cardiovasculaires et métaboliques ; gêne ; effets sur le sommeil ;

[1] *L'indicateur Lden (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit moyen pondéré au cours de la journée en donnant un poids plus fort au bruit produit en soirée (+5 dB(A)) et durant la nuit (+10 dB(A)) pour tenir compte de la sensibilité accrue des individus aux nuisances sonores durant ces deux périodes.*

[2] *L'indicateur Ln (Level night) correspond au niveau de bruit moyen durant la période de nuit (22-6h).*

troubles des apprentissages ; déficience auditive et acouphènes ; effets indésirables pendant la grossesse ; qualité de la vie, santé mentale et bien-être.

Les sources de bruit prises en compte par l'OMS sont les bruits des transports mais aussi, pour la première fois, les éoliennes et les loisirs.

Ce travail a permis à l'OMS de formuler des recommandations de deux types – fortes ou conditionnelles – en fonction du niveau de preuve scientifique. Une étude distincte a également été menée par l'OMS pour évaluer l'efficacité des interventions dans la réduction de l'exposition au bruit environnemental et de ses effets sur la santé.

Des niveaux d'exposition recommandés plus exigeants

Pour les bruits des transports, l'OMS considère comme robustes et démontrés les effets sanitaires que sont la gêne et les troubles du sommeil, et ce, pour les trois sources (trafic routier, trafic ferroviaire et trafic aérien).

Si les risques cardiovasculaires associés au bruit routier ont fait l'objet d'études suffisamment nombreuses et solides, l'OMS considère qu'il n'en va pas encore de même pour les bruits des trafics ferroviaire et aérien. Le retard dans les apprentissages lié au bruit est par ailleurs reconnu pour le trafic aérien mais insuffisamment établi pour les bruits des transports terrestres. Enfin, pour les autres effets, les conséquences du bruit apparaissent plausibles mais de moindre importance. A partir des effets jugés prioritaires et démontrés et des relations dose-réponse établies à partir des études, l'OMS recommande fortement aux responsables politiques de mettre en œuvre des mesures adaptées, susceptibles de réduire l'exposition au bruit pour les populations soumises à des niveaux supérieurs aux valeurs suivantes :

- Bruit routier : 53 dB(A) selon l'indicateur Lden et 45 dB(A) selon l'indicateur Ln ;
- Bruit ferroviaire : 54 dB(A) selon l'indicateur Lden et 44 dB(A) selon l'indicateur Ln ;
- Bruit aérien : 45 dB(A) selon l'indicateur Lden et 40 dB(A) selon l'indicateur Ln.

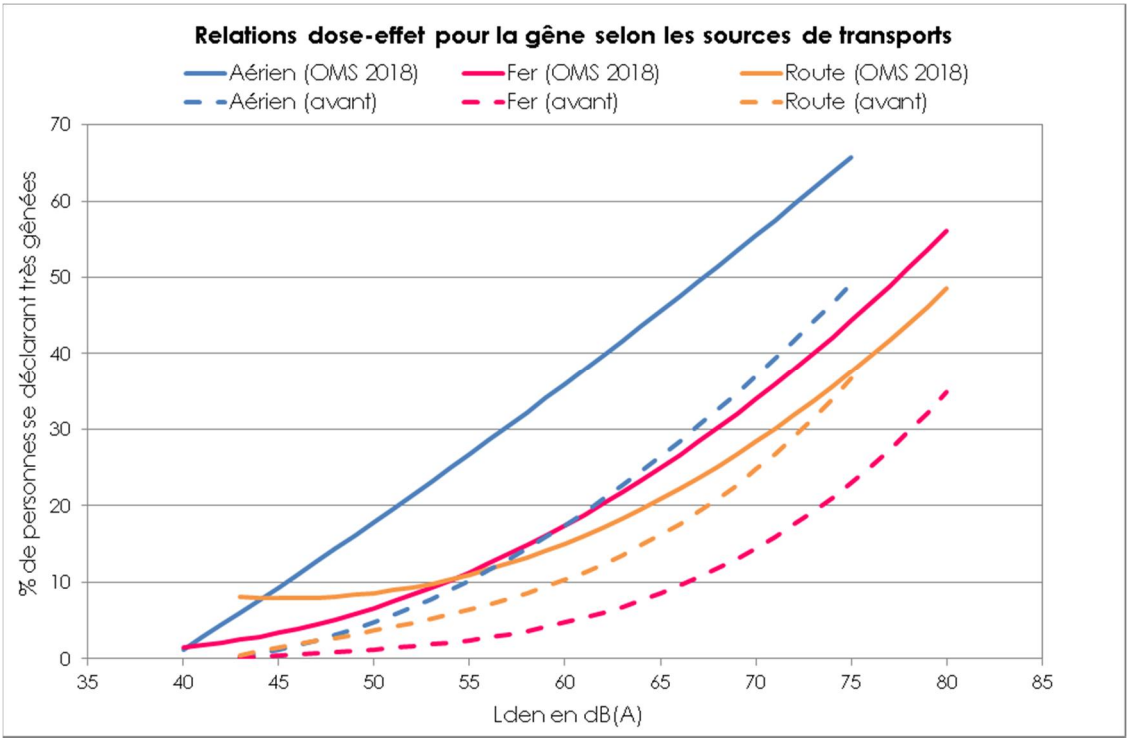
Concernant le bruit des éoliennes, l'OMS considère que la qualité des données scientifiques relatives aux effets sur la santé est encore faible et propose, de manière conditionnelle, une valeur de 45 dB(A) selon l'indicateur Lden.

Enfin concernant le bruit lié aux loisirs (usage d'appareils personnels d'écoute des musiques amplifiées, fréquentation de concerts, discothèques et festivals…), l'OMS fait le constat d'une quasi-absence d'études épidémiologiques sur le sujet. Adoptant une approche préventive, elle recommande toutefois vivement de limiter les expositions aux sources de bruit liées aux loisirs à une moyenne annuelle de 70 dB(A) en LAeq,24h.

Des impacts sanitaires fortement réévalués

L'autre aspect déterminant du rapport de l'OMS est la hausse très importante des effets sanitaires du bruit, *via* les courbes dose-réponse correspondantes. Peu modifiées pour l'exposition au bruit du trafic routier, les impacts sur la santé sont révisés fortement à la hausse pour les personnes qui subissent les nuisances provenant du rail et du transport aérien (voir par exemple la figure ci-contre concernant les relations dose-réponse pour la gêne selon les sources de transport).

Pour Didier Gonzales, *« cette réévaluation ne nous surprend pas : elle ne fait que traduire un phénomène bien connu des riverains des infrastructures aéroportuaires et ferroviaires, à savoir que les bruits à composante événementielle et répétitifs comme ceux générés par les survols d'aéronefs ou les passages de trains sont particulièrement perturbants et détériorent considérablement sur le long terme la qualité de vie et la santé. »*



« Pour une personne exposée à des niveaux proches des valeurs limites prises par la France en ce qui concerne le bruit ferroviaire (Lden = 73 dB(A) et Ln = 65 dB(A) pour les voies ferrées conventionnelles), la durée de vie en bonne santé perdue au cours d'une vie entière passe de 9 mois à 26 mois, en appliquant les nouvelles courbes dose-réponse établies par l'OMS. Pour une personne vivant au cœur de la zone 2 du Plan de gêne sonore de l'aéroport d'Orly, comme au niveau de notre station de Villeneuve-le-Roi (Lden = 67 dB(A) et Ln = 56 dB(A)), la durée de vie en bonne santé perdue atteint désormais 29 mois, et fait plus que doubler par rapport aux précédentes évaluations proposées par l'OMS. Il en va de même en zone 3 du PGS de l'aéroport de Paris-CDG, comme au niveau de notre station de Gonesse (Lden = 63 dB(A) et Ln = 55 dB(A)), où cette durée passe de 12 à 26 mois », relève Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif.

Destinées aux décideurs et aux experts, ces nouvelles lignes directrices de l'OMS visent à encadrer l'élaboration de lois et de politiques aux niveaux local, national et international. *« Dans nos villes, la pollution sonore augmente, gâchant la vie de nombreux citoyens européens. Le bruit excessif n'est pas qu'une nuisance – il constitue un risque pour la santé, puisqu'il est l'une des causes de maladies cardiovasculaires, par exemple. Pour protéger notre santé, nous devons agir sur les nombreuses sources de pollution sonore, depuis les véhicules motorisés jusqu'aux boîtes de nuit et aux concerts »*, déclare le docteur Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe. *« Ces nouvelles lignes directrices de l'OMS définissent des niveaux d'exposition au bruit à ne pas dépasser pour limiter au maximum les effets nocifs sur la santé ; nous demandons instamment aux décideurs européens de faire bon usage de ces lignes directrices, dans l'intérêt de tous les Européens. »*

Pour en savoir plus :
http://www.euro.who.int/fr/media-centre/sections/press-releases/2018/press-information-note-on-the-launch-of-the-who-environmental-noise-guidelines-for-the-european-region

Contact presse : Fanny Mietlicki, Directrice Bruitparif, presse@bruitparif.fr 01 83 65 40 50